

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 17****Présents 15****Procuration 2****Votants 17**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 22 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-72 Instauration d'un droit de place durant les Art'itudes, Salon d'Art de Flourens 2025 et remise de 6 prix***Exposé*Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place pour les exposants lors du Salon d'Art, les Art'itudes qui se déroulera les 28, 29, 30 mars prochain.

Il propose d'instaurer deux tarifs pour les exposants :

- Exposants ne résidant pas à Flourens : **60 euros**
- Exposants résidant à Flourens : **30 euros**

Il précise que les droits de place seront encaissés dans le cadre d'une régie.

Dans le cadre de ce salon, il y aura une organisation d'une remise plusieurs prix :

**3 prix du jury :**

- 1<sup>er</sup> prix de peinture
- 1<sup>er</sup> prix de sculpture
- 1<sup>er</sup> prix de photographie

Dans chaque catégorie, le gagnant recevra la somme de 300 euros. Chaque prix fera l'objet du vote d'un jury.

**3 prix du public :**

- Prix de peinture
- Prix de sculpture
- Prix de photographie

Dans chaque catégorie du prix du public le gagnant percevra une somme de 100 euros. Chaque prix fera l'objet du vote d'un jury. En cas d'égalité les gagnants se partageront les gains.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe précise que la somme de 1200 euros sera prévue au budget.*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'autoriser Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à appliquer le tarif suivant à savoir :
- Exposants ne résidant pas à Flourens : **60 euros**

- Exposants résidant à Flourens : **30 euros**

- D'autoriser Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à remettre le prix de 300 euros à chaque catégorie du prix du jury et 100 euros pour chaque catégorie du prix du public.

La délibération est adoptée à :

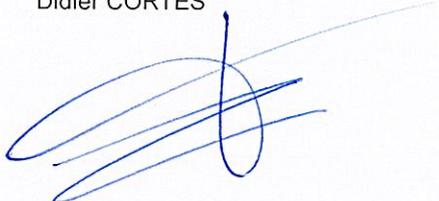
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Marion RIVOIRE

